



SPRINGFIELD CLUB

CONDITIONS GÉNÉRALES DU PROGRAMME DE "SPRINGFIELD"

Le programme de fidélité Springfield est proposé et géré par la société Springfield France SAS, société par actions simplifiée au capital de 5.460.798 €, dont le siège social est situé au 13, rue du Quatre Septembre à Paris (75002), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 400 165 635. L'adhésion au programme de fidélité Springfield permet aux membres du Club Springfield (ci-après le «membre»): * de bénéficier dans le cadre d'opérations ponctuelles de réductions, dénommées "Springfield Money", dans les magasins Springfield (à l'exception des corners et outlets situés aux Galeries Lafayette et au BHV) et sur la boutique en ligne myspringfield.com (ci-après ensembles "magasins Springfield") * de bénéficier des privilèges supplémentaires et des promotions exclusives. Les Springfield Money n'ont pas de valeur marchande et ne peuvent en aucun cas être convertis en argent.

L'achat, la vente, le courtage, le revente, le troc ou l'échange de Springfield Money en échange d'une quelconque contrepartie sont strictement interdits. De même, les Springfield Money ne peuvent en aucune circonstance être transférés sur la carte de fidélité de toute autre personne. Le programme de fidélité Springfield est soumis et régi par les présentes conditions générales, qui régissent les relations contractuelles entre Springfield France SAS et le client, et que le client accepte et s'engage à respecter en adhérant au programme de fidélité Springfield. Plus particulièrement le membre reconnaît que les Springfield Money ne peuvent être crédités et utilisés que conformément aux règles et directives des présentes conditions générales. Pour adhérer au programme de fidélité Springfield, le client devra accepter et signer les présentes conditions générales, remplir le formulaire d'adhésion en communiquant certaines données personnelles nécessaires à la gestion et l'application du programme de fidélité Springfield. Ces documents doivent être remis à la caisse d'un des magasins Springfield lors d'un achat. Une copie de ces conditions générales sera mise à disposition du membre dans tous les magasins Springfield, ainsi que sur le site "myspringfield.com".

L'identification en tant que membre du Club Springfield au moment de l'achat dans les magasins impliquera, et ce quelque soit le cas, la connaissance et l'acceptation des présentes conditions générales dans leur version applicable au moment de l'achat.

1. TITULARITÉ/COMMUNICATIONS

L'adhésion au programme de fidélité Springfield et le bénéfice des avantages associés sont réservés aux clients particuliers agissant à titre strictement personnel et non professionnel, âgés de plus de 18 ans, disposant de la capacité juridique et résidant en France. Lors de l'adhésion un numéro de membre est attribué. Ce numéro de membre ainsi que les avantages associés à l'adhésion à un programme de fidélité sont strictement personnels et non transférables. Springfield France SAS pourra valablement communiquer avec le membre au moyen de son site internet myspringfield.com, par sms, e-mail, téléphone, par l'intermédiaire du centre de service clients et/ou par courrier.

2. OBLIGATIONS

A) Le membre s'engage à:

- 1.- Respecter les conditions générales du programme de fidélité Springfield;
2. Pour bénéficier de la remise Springfield Money: s'identifier en tant que membre au moment de l'achat de produits et, le cas échéant sur demande, à présenter un document justifiant son identité.
- 3.- Informer le centre service clientèle de tout changement de ses coordonnées et des données communiquées lors de l'adhésion au programme de fidélité, spécifiquement les données de contact (email et numéro de téléphone mobile).

B) Springfield France s'engage à :

- 1.- Maintenir la confidentialité des données personnelles fournies dans le cadre du programme de fidélité, conformément à ce qui est indiqué ci-après à l'article 6. Et en conformité avec la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libérés.
- 2.- Répondre dans les meilleurs délais à toute demande relative au programme de fidélité Springfield, par l'intermédiaire du centre de service clientèle, étant précisé que le service clientèle est joignable du lundi au vendredi de 10h à 20.30h. Service clients car te@spf.com

3. RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

A) pour bénéficier des avantages liés à l'adhésion au programme de fidélité Springfield, le membre devra s'identifier chaque fois qu'il effectuera un achat dans n'importe quel magasin Springfield situé en France (à l'exception des corners situés aux Galeries Lafayette et au BHV), en Belgique, en Espagne, au Portugal ou tout autre pays membre du programme de fidélité. Le volume des achats sera enregistré sur le compte membre. Le membre sera informé de l'adhésion de tout autre pays au programme de fidélité Springfield selon les modalités prévues à l'article 1. Il est précisé et accepté par le client que les points de fidélité donnant droit au "Springfield Money" peuvent être cumulés par des achats réalisés dans l'ensemble des magasins Springfield qui font partie du Club Springfield qu'ils soient situés en France ou à l'étranger mais que le Springfield Money ne peut être utilisé pour bénéficier des avantages associés à l'adhésion au programme de fidélité du pays dans lequel le compte a été créé.

B) Le membre obtiendra le Springfield Money en fonction du volume des achats effectués dans tous les pays adhérents au programme de fidélité Springfield, sous réserve d'une identification préalable au moment de l'achat. Ne sera en aucun cas



SPRINGFIELD CLUB

CONDITIONS GÉNÉRALES DU PROGRAMME DE "SPRINGFIELD"

admis l'enregistrement d'achats postérieurement à la date d'achat. Au moment du calcul global des achats, sera considéré comme un même achat, tous les achats effectués à une même date et dans n même magasin Springfield.

C) En cas de périodes promotionnelles pendant lesquelles il n'est pas possible de régler en Springfield Money, le membre sera informé dans les conditions générales de la promotion. Toutefois, lors de ces périodes, le membre pourra cumuler le Springfield Money correspondant aux achats effectués dans les boutiques Springfield.

D) Le Springfield Money devra être utilisé dans sa totalité. Son utilisation de manière partielle n'est pas autorisée.

E) Le Springfield Money pourra être utilisé le jour même de l'achat (sauf indication contraire dans le point précédent c), dans n'importe quel magasin Springfield situé dans le pays dans lequel le compte a été créé.

F) En cas de retour total ou partiel de produits achetés, il sera nécessaire pour le membre de s'identifier en présentant la documentation correspondante (en Espagne ou au Portugal, à travers le document national d'identité) avec le ticket d'achat pour annuler le Springfield Money cumulé lors de l'achat. Dans le cas où l'achat aurait été effectué avec du Springfield Money, il est remboursé de la manière suivante : le Springfield Money utilisé lors de l'achat est réparti de manière proportionnelle entre tous les articles et un remboursement proportionnel au montant de l'article retourné sera appliqué par le biais de son crédit sur le compte membre du titulaire. Si le Springfield Money utilisé lors de l'achat arrive à échéance pendant la période de retour de l'article acheté, son montant sera perdu.

G) Le membre sera informé du Springfield Money obtenu via le site internet myspringfield.com et/ou le ticket de caisse.

H) La durée de validité du Springfield Money obtenu lors d'un achat est limitée à un an à compter dudit achat. A chaque utilisation du Springfield Money, le solde du membre passera à zéro.

I) Le Springfield Money ne peut être utilisé pour l'acquisition d'une carte cadeau ou d'une carte d'avoir Springfield. Toutefois, à l'achat d'une carte cadeau, le montant correspondant pourra être transformé en Springfield Money.

J) En cas d'achat(s) réalisé(s) avec un ticket cadeau et/ou une carte cadeau, le membre ne pourra bénéficier de Springfield Money et ne pourra faire usage de la remise Springfield Money dont il dispose sur son compte, et ce même si le montant de son achat est supérieur à la valeur indiquée sur le ticket cadeau et/ou la carte cadeau.

K) Le Chèque Anniversaire est généré pour chaque membre du Club Springfield le jour indiqué par celui-ci comme date de son anniversaire, une seule fois par an, et sa génération sera soumise à la condition que le membre ait réalisé au moins un achat à partir de 2019 (en magasin physique ou en ligne) tant que cette date est postérieure à la date de son inscription au Club.

4. PERTE DE CARTE

Le programme ne dispose pas de cartes physique. En cas de perte ou de détérioration de cartes émises précédemment, le Titulaire disposera des informations correspondantes dans son espace personnel. En cas de vol ou de soustraction de la carte physique émise précédemment, le Titulaire s'engage à prévenir le Service Client de la soustraction.

Tendam décline toute responsabilité de l'usage frauduleux que des tiers, étrangers au Titulaire, pourraient faire de son statut de Titulaire et des bénéfices qui lui sont associés.

5. ANNULATION ET RESPONSABILITÉ

Le membre pourra lui aussi clôturer son compte à tout moment, en communiquant sa décision par écrit à Springfield France et en y joignant une copie de sa pièce d'identité. La clôture du compte à l'initiative de Springfield ou du membre entraîne la perte définitive de tous les droits relatifs à son utilisation en ce compris le crédit du Springfield Money. Springfield France se réserve le droit de suspendre ou mettre un terme au programme de fidélité Springfield à tout moment sous réserve d'en avertir préalablement les membres à travers d'un affichage dans tous les magasins Springfield et sur son site "myspringfield.com". Dans le cas d'une suspension ou d'un arrêt définitif du programme de fidélité Springfield aucun recours ne pourra être exercé à l'encontre de la société Springfield et aucune indemnité ne pourra être réclamée à cette dernière. Toutefois en cas d'arrêt définitif du programme, le membre aura le droit d'utiliser le Springfield Money dans les trois mois qui suivront la date d'arrêt définitif du programme, celle-ci étant communiquée aux membres via le site internet myspringfield.com et /ou dans les points de vente Springfield.

Les comportements justifiant la révocation de la part de Springfield France SAS sont, entre autres :

a) l'utilisation d'un même compte par différents utilisateurs, afin de bénéficier des avantages du Club octroyés au membre titulaire du compte ;

b) le non-respect des conditions minimales pour être membre, à savoir : être mineur et / ou falsifier les informations requises pour devenir membre ;

c) s'inscrire en utilisant différents e-mails et dates de naissance pour bénéficier du Bon Cadeau Anniversaire plusieurs fois par an ;

d) s'inscrire en tant que nouveau membre, sans l'être réellement, afin de bénéficier d'une promotion uniquement applicable aux nouveaux membres ;

e) utiliser un code promotionnel à plusieurs reprises alors que les conditions légales établissent qu'il ne peut être utilisé qu'une seule fois ;

f) utiliser le Springfield Money de manière frauduleuse pour obtenir plus de remises que celles qui vous sont applicables en tant que membre, ou agir de manière frauduleuse en achetant des vêtements dans le but de les retourner pour générer plus de Springfield Money et ainsi obtenir des vêtements totalement gratuits ou à des prix nettement inférieurs ;



SPRINGFIELD CLUB

CONDITIONS GÉNÉRALES DU PROGRAMME DE "SPRINGFIELD"

g) utiliser de manière frauduleuse la Carte Cadeau afin de générer de la Springfield Money. L'annulation de la Carte impliquera la perte de tous les droits relatifs à son utilisation. Dans ce cas, le membre pourra utiliser la « Springfield Money » pendant les trois mois suivant la date d'annulation du programme, qui sera communiquée aux membres via myspringfield.com et / ou les points de vente.

6. MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Springfield France se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales sans avoir à motiver sa décision et sans devenir redevable d'une quelconque indemnisation à l'égard d'un membre. Springfield France se réserve également le droit d'annuler, de remplacer, de modifier ou d'amender le programme de fidélité Springfield, la structure d'accumulation et/ou d'utilisation des Springfield Money, la participation de tout partenaire audit programme, à tout moment, ainsi que d'en transférer éventuellement la propriété à toute entité du groupe auquel appartient Springfield France. Dans l'ensemble de ces cas, Springfield France en informera préalablement les membres au moyen de son site internet myspringfield.com et/ou dans ses points de vente. En outre, un membre ne pourra former aucune demande d'indemnisation contre Springfield France par suite de modifications spécifiques imposées par toute législation nationale dans laquelle le programme de fidélité Springfield est mis en oeuvre. Dans le même esprit, les lois applicables de certains pays pourront imposer des restrictions sur les conditions d'utilisation du compte membre et/ou des Springfield Money, de sorte que du fait de ces réglementations locales, Springfield France pourrait ne pas pouvoir mettre à disposition ledit programme ou ne la faire que de manière partielle. Springfield France ne pourra donc être tenue pour responsable lorsqu'elle se conformera auxdites lois locales. Les présentes conditions générales et toutes modifications de celles-ci seront réputées acceptées si le membre s'il utilise de quelque manière que ce soit les avantages consentis par le programme de fidélité ou si aucune contestation écrite n'est enregistrée dans les 20 jours suivant la notification du changement opéré. En cas de désaccord du membre avec la modification des conditions générales de même qu'en cas de non-respect des présentes conditions générales par un membre, le compte membre sera clôturé, conformément aux dispositions exposées à l'article 4 précédent.

7. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les présentes conditions générales sont régies par le droit Français. En cas de litige de toute nature relatif au programme de fidélité Springfield, la loi Française sera seule applicable et les tribunaux Français auront compétence exclusive.

8. TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Nous vous informons des principaux éléments relatifs au traitement de vos données et sur où trouver de plus amples renseignements sur la confidentialité: Responsable: Springfield France, SAS et Cortefiel, S.A.

Droit d'action: l'exécution du contrat et l'intérêt légitime de Cortefiel envers le profilé. Destinataires des données: Cortefiel Servicios, S.A. en tant que responsable du traitement. Aucune donnée n'est transmise à des tiers, sauf obligation légale.

Droits: Accès, rectification, effacement, limitation du traitement ou opposition à celui-ci (p. Ex. Si vous ne souhaitez pas recevoir d'offres de produits de nos marques) et portabilité de vos données. Vous pouvez exercer vos droits sur springfieldclub.com, en vous identifiant et en entrant sur «confidentialité». Informations supplémentaires: vous pouvez consulter toutes les informations supplémentaires concernant notre politique de confidentialité sur notre site web et dans nos magasins. Cochez la case pour autoriser les utilisations suivantes: Gérer les services et l'envoi de communications commerciales, y compris par tout moyen de communication électronique à distance, du Springfield Club, ainsi que vous informer sur les produits commercialisés au travers de nos marques (Cortefiel, Fifty Factory, Pedro del Hierro et Women'Secret). Si vous ne donnez pas votre autorisation, nous ne pourrions pas vous inscrire au Club. Nous vous informons que nous pourrions créer des profils à des fins de marketing, pour vous envoyer des communications pouvant vous intéresser.